DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

N° 2025-AG-048

ARRETÉ DU MAIRE

PORTANT INSTITUTION TEMPORAIRE DE MISE EN SENS UNIQUE DE LA VC2 – AVRAINVILLE/EGLY LES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2025

Le Maire d'ÉGLY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le Code de la Route et notamment les articles L 411-1 et R 417-10,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

CONSIDERANT la demande des Jeunes Agriculteurs Ile-de-France Ouest de mettre en sens unique la circulation sur la VC2 dans le sens Avrainville/Egly pour une organisation optimale du Festival de la Terre les 20 et 21 septembre 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre en sens unique la VC2 – Avrainville/Egly les 20 et 21 septembre 2025,

ARRÊTE :

ARTICLE 1° - Les 20 et 21 septembre 2025, la VC2 sera en sens unique Avrainville/Egly.

ARTICLE 3° - Les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par Les Jeunes Agriculteurs Ile-de-France Ouest.

ARTICLE 4° - Les véhicules en infraction sur la zone de la mise en place du sens unique seront verbalisés.

ARTICLE 5° - Monsieur le Maire d'Égly et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly
- Les Jeunes Agriculteurs Ile-de-France Ouest – 2 avenue Jeanne d'Arc – 78150 LE CHESNAY

Certifié exécutoire compte tenu de la Publication le 5 septembre 2025

Le Maire d'Égly

Édouard MATT

Fait à Égly, le 5 septembre 2025

Le Maire d'Égly

Édouard MATT